

Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-Ball



**B.O. SPECIAL
SAISON 10-11**

à l'attention des secrétaires de clubs

Le mot du Président

Chers amis du Volley-Ball liégeois,

Vous qui recevez ce BO spécial êtes les chevilles ouvrières des clubs et par conséquent de notre sport en Province de Liège.

Vous connaissez donc tous l'importance d'une gestion administrative rigoureuse et efficace de votre club et des instances de la fédération.

C'est l'objectif majeur de ce BO spécial : faciliter la gestion journalière de votre club en vous rappelant et en condensant toutes les informations qui vous seront utiles au cours de la saison (y compris les différentes dates d'échéance).

Attention, cette année certaines de ces dates changent, soyez-y particulièrement attentifs pour vous éviter de désagréables surprises.

Les formulaires adéquats sont également joints. Ils font souvent référence à un article de règlement. N'hésitez pas à relire celui-ci pour vous éviter des désagréments ultérieurs.

La vie administrative de votre club en sera ainsi facilitée.

Soyez ici officiellement remerciés de votre investissement dans le Volley-Ball, dont vous êtes un maillon essentiel.

A vous, mais aussi à vos collègues comitards, à vos entraîneurs et à tous vos joueurs et joueuses, je souhaite une excellente saison 2010-2011 qui, je l'espère, sera conforme à vos souhaits.

Sportivement vôtre.

Philippe ACHTEN

Président provincial

SOMMAIRE

FORMULAIRE

A retourner avant le

Identification au championnat provincial

Anciennes équipes **15 mai** *P 4*

Nouvelles équipes **15 mai** *P 4*

Désinscription au championnat provincial **15 mai** *P 5*

Inscription au championnat Loisirs **25 mai** *P 6*

Inscription à la Coupe Marcel BODART **01 juin** *P 7*

Inscription au championnat de jeunes pupilles,... **15 septembre** *P 8*

Inscription au championnat de jeunes cadets,... **15 juin** *P 9*

Composition du Comité	15 juin	<i>P 10</i>
-----------------------	----------------	-------------

Demande d'homologation nouvelles salles **30 juin** *P 12*

Modification(s) des installations existantes **30 juin** *P 16*

Demande d'autorisation de manifestation **1 mois avant la manifestation** *P 18*

Liste de force **avant le 1^{er} match officiel** *P 19*

Demande d'abonnement au Bulletin Officiel **le plus tôt possible** *P 20*

Fiche technique Entraîneurs **15 septembre** *P 21*

REGLEMENT A I F

DATES IMPORTANTES

Date limite pour la modification du siège social d'un club (<i>art 2033 AIF</i>)	15 mai
Date limite pour la fusion de deux clubs (<i>art 2050 AIF</i>)	8 avril
Date limite pour la séparation en deux numéros de matricule (<i>art 2040 AIF</i>)	31 mai
Date limite pour changer de dénomination (<i>art 2060 AIF</i>)	31 mai
Date limite pour la démission d'un club (<i>art 2070 AIF</i>)	31 mai
Dates pour l'adjonction d'un complément de dénomination (sponsor) (<i>art 2061 AIF</i>)	Juin ou Décembre
Date limite pour le renvoi du 1 ^{er} listing d'affiliation (<i>art 3606 AIF</i>)	15 Juin
Date limite pour le paiement des cotisations (<i>art 3615 AIF</i>)	15 Juin
Périodes de transfert (<i>art 3775 - AIF</i>)	du 15 avril au 15 mai et du 1^{er} au 15 décembre

INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS PROVINCIAUX

Vous trouverez ci-après, et pour rappel, le texte des règlements qui régissent les inscriptions aux championnats.

Art 3070 Lg : L'inscription aux championnats se fait de manière automatique, c'est-à-dire que les équipes qui ont participé au championnat précédent sont automatiquement inscrites pour le championnat suivant dans la division ad hoc.

Art 3075 Lg : Seules les équipes qui auront répondu **NEGATIVEMENT** par écrit et avant la date fixée, à un avis paru dans le B O, seront rayées de la grille des championnats (voir sommaire).

Art 3080 Lg : Un formulaire d'identification sera cependant envoyé aux clubs qui le retourneront à la Cellule Compétition le plus rapidement possible, et en tout cas, avant la date fixée sur celui-ci. Ce formulaire comprendra une série de rubriques utiles à la bonne identification des équipes. Pour les nouvelles équipes, ce formulaire d'identification tient lieu d'inscription officielle. L'équipe qui n'aurait pas renvoyé le formulaire d'identification avant la date fixée verra les renseignements qui devraient y figurer considérés comme identiques à ceux du championnat précédent.

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL
FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

Anciennes équipes
Nouvelles équipes

Club : Matricule :

Messieurs : Division 1 2 3 (avec réserve / sans réserve seulement pour les **nouveaux clubs**)

Jour de la rencontre : **VENDREDI** **SAMEDI** **DIMANCHE** (1)

Heure des rencontres : Réserve Première.....

Dames : Division 1 2 3 4 (avec réserve / sans réserve seulement pour les **nouveaux clubs**)

Jour de la rencontre : **VENDREDI** **SAMEDI** **DIMANCHE** (1)

Heure des rencontres : Réserve.....Première.....

Salle indisponible le(s) :

Si vous avez plusieurs équipes, comment souhaitez vous jouer par rapport à ces autres équipes ? :

De combien de terrains disposez-vous? :.....

Si votre club évolue dans une division comportant plusieurs séries, veuillez biffer une alternative de la formation des séries
a) par tirage au sort b) répartition géographique.(1)

Date :

Noms et signatures des **PRESIDENT** **SECRETAIRE**

L'inscription au championnat n'est prise en considération que si le club :

1) est en ordre de trésorerie,

2) acquitte simultanément :

- a) le droit d'inscription au championnat, c'est-à-dire **32 UT (soit 25,6 €)** par équipe première, à virer au compte **732-0074209-55** de Liège Volley-Ball.
- b) la provision d'arbitrage, soit l'entièreté, soit les deux premiers tiers à virer au compte **732-0074210-56** de Liège Volley-Ball Arbitrage à 4000Liège.

Ce formulaire est à renvoyer à

Monsieur Jean Claude Debatty
rue du Canal 65 4100 Seraing
e-mail : jcdebatty@yahoo.fr

avant le 15 MAI pour toutes les équipes . Il faut absolument envoyer **UN FORMULAIRE** par équipe

(1) Biffer la mention inutile

FORMULAIRE DE DESINSCRIPTION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

Nous soussignés.....Président

et.....Secrétaire

du club.....Matricule.....

supprimons notre équipe :

P 1	P 2	P 3	P 4 (1)
	MESSIEURS		DAMES (1)

Du championnat provincial pour la saison 2010-2011

Date :

Signature : PRESIDENT

SECRETARE

La désinscription au championnat provincial est réglée le point 3.1. du Règlement de la Compétition

Ce formulaire est à renvoyer **avant le 15 MAI** à

Monsieur Jean Claude Debatty
rue du Canal 65 4100 Seraing
e-mail : jcdebatty@yahoo.fr

(1) Biffer les mentions inutiles

FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CHAMPIONNAT "LOISIRS"

Club : Matricule (2009/2010).....
Responsable :
Adresse :
..... Tél Prive :/..... Tél Bur :/..... Fax :/.....
E-Mail (obligatoire) :@.....
Adresse de la salle et téléphone :
.....

Jour de la rencontre : **LUNDI** **MARDI** **MERCREDI** **JEUDI**
 VENDREDI **SAMEDI** **DIMANCHE** (1)

Heures des rencontres : Réserve Première :
(si pas de réserve ne rien écrire en regard de RESERVE)

Salle indisponible le(s) :
.....

Occupation de la salle avec un autre club :

Ensemble: OUI NON (1)

Notre club désire jouer dans une série : **SERIE A** **SERIE B** **SERIE C** (1)
Suivant le nombre d'inscrit en série A, les équipes pourront être intégrées en série B, ceci afin d'avoir un championnat PLUS ETOFFE
(inscription **5 UT** à payer sur le compte : **732-0074211-57** de Liège Volley-ball)

Inscription à la Coupe Provinciale "LOISIRS" : OUI NON (1) (**5 UT**)
Le tirage au sort aura lieu le jour de la réunion des calendriers.

Date : Signature du responsable :

Ce formulaire est à renvoyer **avant le 25 MAI**

à **Monsieur Jean Claude Debatty**
rue du Canal 65 4100 Seraing
e-mail : jcdebatty@yahoo.fr

NB :Il faut renvoyer **un formulaire par équipe.**

(1) Biffer les mentions inutiles

FORMULAIRE D'INSCRIPTION A LA COUPE MARCEL BODART

Je soussigné (e).....

Secrétaire du club.....Matricule :.....

inscrit.....équipe(s) MESSIEURS

.....équipe(s) DAMES

à la COUPE MARCEL BODART

DIVISION	MESSIEURS	DAMES
HONNEUR		
NATIONALE 1		
NATIONALE 2 AIF		
NATIONALE 3 AIF		
PROVINCIALE 1		
PROVINCIALE 2		
PROVINCIALE 3		
PROVINCIALE 4		

Je verse la somme de **8 €** par équipe FBVB/AIF
6 € par équipe PROVINCIALE

au compte **732-0074209-55** de LIEGE VOLLEY-BALL

Date :.....Signature

Ce formulaire est à renvoyer **avant le 01 JUIN** à

Monsieur Jean Claude Debatty
rue du Canal 65 4100 Seraing
e-mail : jcdebatty@yahoo.fr

L'inscription à la COUPE MARCEL BODART est régie par les articles **25 à 36** du règlement de la compétition

COMPOSITION DU COMITE

Club : Matricule :

PRESIDENT

Nom : Prénom :

Rue : N° Bte.....

Code Postal : Localité :

Tél : (avec indicatif) :P/..... B :...../..... Fax :...../.....

E-Mail :@.....

SECRETAIRE

Nom : Prénom :

Rue : N° Bte :

Code Postal : Localité :

Tél : (avec indicatif) :P...../..... B :...../..... Fax :...../.....

E-Mail :@.....

TRESORIER

Nom : Prénom :

Rue : N° Bte :

Code postal : Localité :

E-Mail :@.....

N° du compte du club :...../...../..... et son intitulé

DELEGUE DES JEUNES

Nom : Prénom:.....

Rue : N° Bte :

Code Postal : Localité : Tél :/.....

E-Mail :@.....

DEMANDE POUR SALLE NON HOMOLOGUEE

Ce formulaire, uniquement réservé pour une salle non encore homologuée, devra parvenir, dûment complété, à la Cellule Compétition, au moins **20 JOURS** avant la première rencontre, le cachet de la poste faisant foi. Aucune rencontre ne pourra se dérouler dans cette salle avant que la cellule Compétition n'ait marqué son accord au club demandeur.

Le président et le secrétaire du club demandeur sont responsables des renseignements fournis, qui serviront de référence en cas de doute concernant les installations homologuées.

Il est instamment demandé au club demandeur, de fournir un plan détaillé de la disposition des différents terrains, ainsi que des distances séparant ceux-ci. Tous les obstacles, ainsi que leur nature, présents dans l'aire de jeu, devront **clairement** être identifiés sur ce même plan (poutres, fils, panneaux, lampes, tribunes, ...).

CLUB : _____ **MATRICULE :** _____.

DIVISIONS : MESSIEURS AIF 2 – 3 - PROVINCIALE 1 / 2A / 2B / 3A / 3B / 3C / 3D.
DAMES AIF 2 – 3 - PROVINCIALE 1 / 2A / 2B / 3A / 3B / 3C / 3D / 4A / 4B / 4C.

LOISIRS SERIE : _____ JEUNES : _____.

SALLE : _____
_____.

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____.

TEL : _____ FAX : _____.

SECRETAIRE : _____.

RUE : _____.

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____.

TEL : _____ FAX : _____.

EMAIL : _____.

NOMBRE DE TERRAINS : En longueur : _____ En largeur : _____ (Remplir l'annexe 2).

LE TERRAIN PRINCIPAL EST LE : CENTRAL LATERAL : 1 – 2 – 3 – 4

LE TERRAIN DE RESERVE EST LE : CENTRAL LATERAL : 1 – 2 – 3 – 4

NORMES : Voir annexes.

A TRANSMETTRE A : *Patrick DECRAENE*
Rue Désiré Manne, 25
4520 BAS-OHA
EMAIL : patrick.decraene@teledisnet.be

1. HAUTEUR DE SALLE

La hauteur de la salle doit être considérée dans son ensemble, dans l'aire de jeu (terrain + zone neutre) et mentionnée le point le plus bas dans cette zone (point le plus bas = rencontre avec le premier obstacle dans l'aire de jeu, quel qu'en soit la nature, fil, panneau, ...).

TERRAIN PRINCIPAL : A → 7 m et plus B → Entre 6,99 m et 6,50 m C → Entre 6,49 m et 6,00 m.

TERRAIN RESERVE I : A → 7 m et plus B → Entre 6,99 m et 6,50 m C → Entre 6,49 m et 6,00 m.

TERRAIN RESERVE II : A → 7 m et plus B → Entre 6,99 m et 6,50 m C → Entre 6,49 m et 6,00 m.

2. ZONE LIBRE (Z.L.)

La zone libre doit être rectangulaire et symétrique (en longueur et en largeur), il doit donc être tenu compte de la distance la plus petite pour la détermination de cette zone. (Exemple : profondeur terrain coté gauche 2 mètres, coté droit 1.5 mètres donc zone libre 1.5 mètres). Il est toutefois demandé de signaler sur le plan de disposition des terrains, la dimension des différentes zones libres.

TERRAIN PRINCIPAL : O A → 3 m et plus O B → Entre 2,99 m et 2,00 m O C → Entre 1,99 m et 1,50 m O D → Entre 1,49 m et 0,50 m.

TERRAIN RESERVE I : O A → 3 m et plus O B → Entre 2,99 m et 2,00 m O C → Entre 1,99 m et 1,50 m O D → Entre 1,49 m et 0,50 m.

TERRAIN RESERVE II : O A → 3 m et plus O B → Entre 2,99 m et 2,00 m O C → Entre 1,99 m et 1,50 m O D → Entre 1,49 m et 0,50 m.

3. ECLAIRAGE

L'éclairage d'une salle est exprimé en lux lumière, et mesurée à 1 mètre du sol. Il doit être tenu compte de l'éclairage moyen dans l'aire de jeu. La Cellule Compétition peut dans la mesure du possible et sur demande procéder à une mesure de l'intensité lumineuse en cas de nécessité (demande de renforcement auprès des gestionnaires de votre salle, ...).

INTENSITE (LUX) DE L'ECLAIRAGE : _____.

4. POTEAUX

Le positionnement idéal des poteaux par rapport aux lignes du terrain est situé entre 0.5 M et 1 M (étant donné une longueur de filet de 9.5 M). Les poteaux devront être protégés efficacement (mousse, ...).

DISTANCE POTEAUX : _____. PROTECTION POTEAUX : OUI / NON.

5. REVETEMENT

Type de revêtement (Omnisports synthétique, taraflex, tapis, béton, ou autre à spécifier).

REVETEMENT : _____.

6. LIGNES ET COULEURS

La couleur des lignes et le contraste avec le revêtement sont des éléments importants dans le volley-ball, en effet les salles offrant un terrain contrastant avec les lignes et la zone libre offre des conditions idéales de jeu (exemple, terrain brun, lignes jaunes et zone libre verte), de même l'enchevêtrement de plusieurs lignes multisports doit être pris en considération.

COULEUR LIGNE : _____. PLUSIEURS LIGNES : OUI / NON.

COULEUR TERRAIN : _____. LIGNES UNIQ. VOLLEY : OUI / NON.

7. VESTIAIRES EQUIPES

Les vestiaires sont un élément d'accueil des joueurs, et font l'objet d'une nécessité particulière en cas d'organisation de certaines compétitions (tournois, rencontres internationales,...).

SEPARES PAR EQUIPE : OUI / NON. WC & LAVABO : OUI / NON. PATERES : OUI / NON.

DOUCHES SEPARÉES : OUI / NON. FERMETURE A CLE : OUI / NON.

8. VESTIAIRES ARBITRES

Les vestiaires des arbitres doivent au minimums être équipés de deux chaises, d'une table, d'un WC et lavabo et doivent obligatoirement fermer à clé.

CONDITIONS REMPLIES : OUI / NON. FERMETURE A CLE : OUI / NON.

AUTRES REMARQUES : _____.

9. PODIUM D'ARBITRE

Le podium d'arbitre ou chaise d'arbitre doit au minimum offrir la possibilité d'officier debout, et permettre d'avoir une vue située au-dessus du filet et du poteau, sans aucune gêne, sa hauteur prise au socle devrait idéalement être comprise entre 1,40 m et 1,50 m.

HAUTEUR DU SOCLE : _____.

PODIUM AVEC POSSIBILITE DE S'ASSEOIR : OUI / NON.

PODIUM SANS POSSIBILITE DE S'ASSEOIR : OUI / NON.

PLINTH OU ANALOGUE : OUI / NON.

10. SECOURS

L'obligation des clubs de posséder une boîte de secours dont le contenu nécessaire sera prescrit par un médecin consulté à cet effet par L'A.I.F./F.R.B.V.B. sera exigé sur le terrain durant la rencontre, sous peine de l'application de l'amende prévue (ce contenu est généralement détaillé annuellement dans le carnet des rencontres) les éléments annexes, tels la présence d'un local de premiers soins, ou la proximité d'un hôpital sont des éléments également pris en considération pour la classification du niveau de compétition pour lequel la salle pourrait être homologuée, mais ne déroge pas à l'obligation d'avoir une boîte de secours.

BOITE DE SECOUR : OUI / NON.

LOCAL DE PREMIERS SOINS : OUI / NON.

11. TEMPERATURE

La température minimale requise pour la pratique d'un sport est de 10° C et ne peut en aucun cas excéder 25° C.

TEMPERATURE MOYENNE COMPRISE ENTRE : 10 / 15 °C - 16 / 25 °C.

12. AUTRES INFORMATIONS

Un marquoir est nécessaire pour le bon déroulement d'une rencontre, ce marquoir doit être numéroté de 0 à 30 au minimum.

PRESENCE D'UN MARQUOIR : OUI / NON.

Une toise rigide avec l'indication de la hauteur pour la catégorie concernée sera mise à la disposition de l'arbitre, cette toise devra en outre être clairement graduée (depuis zéro) de +/- 2 cm par rapport à la hauteur requise.

TOISE GRADUEE : OUI / NON.

SEPARATIONS ENTRE TERRAINS : OUI / NON.

Nous certifions que tous les renseignements et mesures donnés ci-dessus sont sincères et véritables, nous sommes par ailleurs d'accord de faire supporter à notre club, tous les frais inhérents à un éventuel contrôle estimé nécessaire par la commission d'homologation provinciale.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, veuillez vous reporter au Règlement provincial d'homologation des terrains en salle, ou vous adresser directement au responsable de la Cellule Compétition.

DATE : _____ / _____ / _____.

SIGNATURES OBLIGATOIRES PRECEDEES DE LA MENTION LU ET APPROUVE

PRESIDENT

ET LE

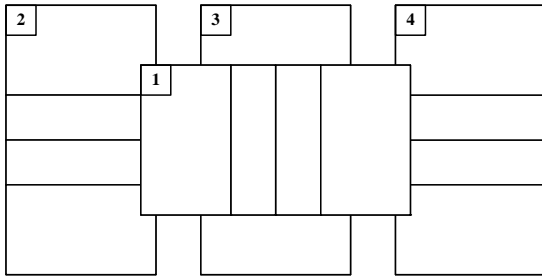
SECRETAIRE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (extraits du règlement FIVB) – ANNEXE 1

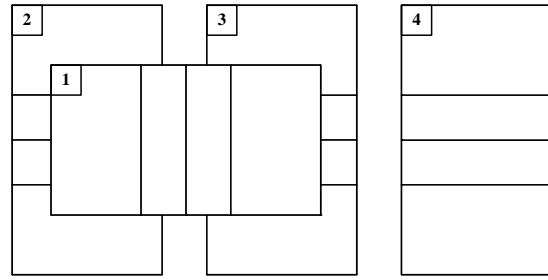
1. L'aire de jeu comprend le terrain de jeu et la zone libre. Elle doit être rectangulaire et symétrique.
2. Le terrain de jeu est un rectangle mesurant 18 x 9 m et entouré d'une zone libre.
3. La surface de jeu est plane, horizontale et uniforme, elle doit être de couleur claire.
4. La largeur des lignes est de 5 cm. Les lignes doivent être de couleur claire, différente de celle du sol et des autres tracés.
5. Deux lignes de côté et deux lignes de fond délimitent le terrain de jeu, elles sont tracées à l'intérieur du terrain de jeu.
6. L'axe de la ligne centrale divise le terrain de jeu en deux camps égaux de 9 x 9 m chacun. Elle s'étend sous le filet jusqu'aux lignes de côté.
7. Dans chaque camp, une ligne d'attaque, dont le bord extérieur est tracé à 3 m de l'axe de la ligne centrale, délimite la zone avant. La ligne d'attaque doit être prolongée au-delà des lignes de côté sur une longueur totale de 1,75 m par une ligne de 5 traits pointillés de 15 cm de longueur et de 5 cm de largeur espacés de 20 cm les uns des autres.
8. Dans chaque camp, la zone avant est délimitée par l'axe de la ligne centrale et le bord extérieur de la ligne d'attaque. Les zones avant sont censées se prolonger au-delà des lignes de côté jusqu'à la fin de la zone libre
9. La zone de service est la zone de 9 m de large située derrière chaque ligne de fond, elle est limitée latéralement par deux traits de 15 cm de long tracés à 20 cm en arrière et dans le prolongement des lignes de côté, ces deux traits sont inclus dans la largeur de la zone de service. En profondeur, la zone de service s'étend jusqu'au fond de la zone libre.
10. La zone de remplacement est délimitée par le prolongement des deux lignes d'attaque jusqu'à la table du marqueur.
11. Une aire de pénalité d'environ 1 x 1 mètre équipée de deux chaises est située derrière le banc de chaque équipe.
12. Le filet mesure 1 mètre de large et 9,50 m de long, il est fait de mailles carrées noires de 10 cm de côté.
13. L'antenne est une tige flexible de 1,80 m de long et de 10 mm de diamètre, en fibre de verre ou matériau similaire, la partie supérieure de l'antenne dépasse de 80 cm, elle est peinte de bandes contrastées de 10 cm, de préférence rouges et blanches.
14. Les poteaux supportant le filet sont placés à une distance de 0,5 à 1,0 mètre à l'extérieur de chaque ligne de côté, ils doivent avoir une hauteur de 2,55 m et être de préférence réglables. Ils doivent être arrondis et lisses, et fixés au sol. La fixation des poteaux au moyen de câble est interdite, de même que tout aménagement présentant un danger ou une gêne.

Pour toute autre information, se reporter au règlement FIVB et/ou au Règlement Provincial.

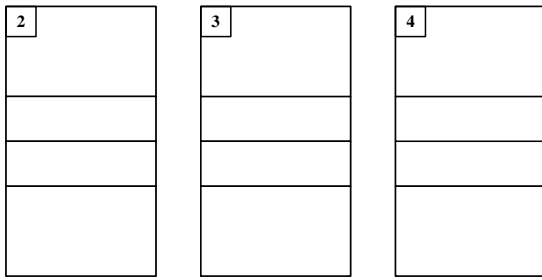
CONFIGURATION DES SALLES DE SPORTS



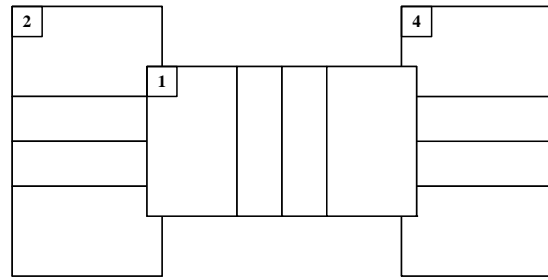
Type 1



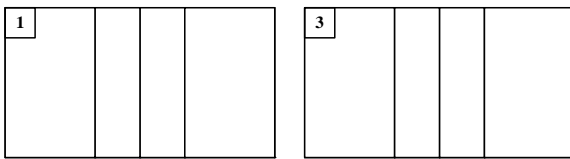
Type 2



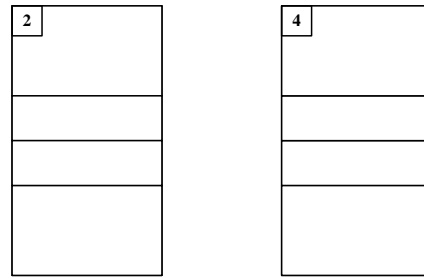
Type 3



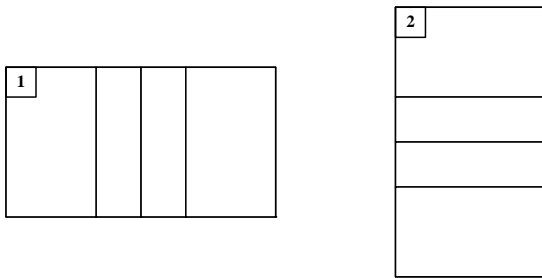
Type 4



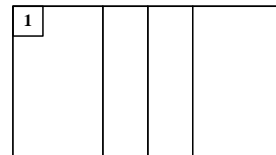
Type 5



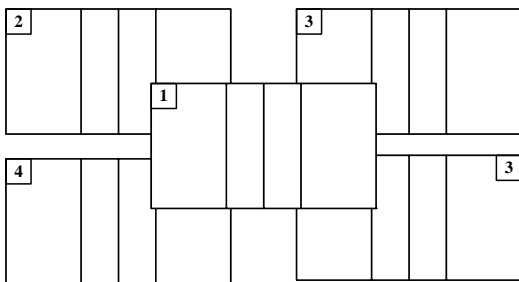
Type 6



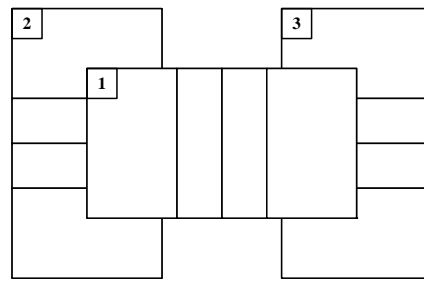
Type 7



Type 8



Type 9



Type 10

MODIFICATION(S) SALLE HOMOLOGUEE

Ce formulaire, uniquement réservé pour une salle déjà homologuée, devra parvenir, dûment complété, à la Cellule Compétition, dans les plus brefs délais dès exécution des modifications, afin de procéder à la mise à jour des normes de la salle homologuée ou d'homologuer définitivement une salle.

Il est instamment demandé au club demandeur, de fournir un plan détaillé des diverses modifications si nécessaire.

CLUB : _____ . **MATRICULE :** _____ .

DIVISIONS : MESSIEURS AIF 2 – 3 - PROVINCIALE 1 / 2A / 2B / 3A / 3B / 3C / 3D.
DAMES AIF 2 – 3 - PROVINCIALE 1 / 2A / 2B / 3A / 3B / 3C / 3D / 4A / 4B / 4C.

LOISIRS SERIE : _____ . JEUNES : _____ .

SALLE :

CODE POSTAL : _____ . COMMUNE : _____ .

TEL : _____ . FAX : _____ .

SECRETAIRE : _____

CODE POSTAL : _____ . COMMUNE : _____ .

RUE : _____ .

TEL : _____ . FAX : _____ .

EMAIL : _____ .

NOMBRE DE TERRAINS : En longueur : _____ . En largeur : _____ .

SALLE HOMOLOGUEE LE : _____ / _____ / _____ .

A TRANSMETTRE A : *Patrick DECRAENE*
Rue Désiré Manne, 25
4520 BAS-OHA
EMAIL : patrick.decraene@teledisnet.be

MODIFICATION(S) AYANT TRAIT A

1. HAUTEUR DE SALLE

HAUTEUR : _____ .

2. ZONE LIBRE (Z.L.)

ZONE LIBRE : _____ .

3. ECLAIRAGE

INTENSITE (LUX) DE L'ECLAIRAGE : _____ .

4. POTEAUX

DISTANCE POTAUX : _____ . PROTECTION POTAUX : OUI / NON.

5. REVETEMENT

Type de revêtement (Omnisports synthétique, taraflex, tapis, béton, ou autre à spécifier).

REVETEMENT : _____.

6. LIGNES ET COULEURS

NOUVEAU TRACAGE EFFECTUE LE : _____ / _____ / _____.

COULEUR LIGNE : _____. PLUSIEURS LIGNES : OUI / NON.

COULEUR TERRAIN : _____. LIGNES UNIQ. VOLLEY : OUI / NON.

7. VESTIAIRES EQUIPES

Les vestiaires sont un élément d'accueil des joueurs, et font l'objet d'une nécessité particulière en cas d'organisation de certaines compétitions (tournois, rencontres internationales,...).

SEPARES PAR EQUIPE : OUI / NON. WC & LAVABO : OUI / NON. PATERES : OUI / NON.

8. VESTIAIRES ARBITRES

Les vestiaires des arbitres doivent au minimums être équipés de deux chaises, d'une table, d'un WC et lavabo et doivent obligatoirement fermer à clé.

CONDITIONS REMPLIES : OUI / NON. FERMETURE A CLE : OUI / NON.

AUTRES REMARQUES : _____.

9. PODIUM D'ARBITRE

Le podium d'arbitre ou chaise d'arbitre doit au minimum offrir la possibilité d'officier debout, et permettre d'avoir une vue située au-dessus du filet et du poteau, sans aucune gêne, sa hauteur prise au socle devrait idéalement être comprise entre 1,40 m et 1,50 m.

HAUTEUR DU SOCLE : _____.

PODIUM AVEC POSSIBILITE DE S'ASSEOIR : OUI / NON.

PODIUM SANS POSSIBILITE DE S'ASSEOIR : OUI / NON.

PLINTH OU ANALOGUE : OUI / NON.

10. SECOURS

La boîte de secours doit être en ordre et contenir le minimum tel que repris dans votre calendrier provincial.

BOITE DE SECOUR : OUI / NON.

LOCAL DE PREMIERS SOINS : OUI / NON.

11. TEMPERATURE

TEMPERATURE MOYENNE COMPRISE ENTRE : 10 / 15 °C - 16 / 25 °C.

12. AUTRES INFORMATIONS

PRESENCE D'UN MARQUOIR : OUI / NON.

TOISE GRADUEE : OUI / NON.

SEPARATIONS ENTRE TERRAINS : OUI / NON.

Nous certifions que tous les renseignements et mesures donnés ci-dessus sont véritables.

DATE : _____ / _____ / _____.

SIGNATURES OBLIGATOIRES PRECEDEES DE LA MENTION LU ET APPROUVE

PRESIDENT

OU LE

SECRETAIRE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (extraits du règlement FIVB). Voir plus haut « Nouvelle Homologation »

AUTORISATION
Point 15 du Règlement de la Compétition

Demandeur (club ou comité).....
Nom du secrétaire ou du responsable :.....
Adresse :.....
Tél :...../.....Fax:...../..... E-mail :

E-Mail :@.....

DAMES MESSIEURS LOISIRS JEUNES (3)

RENCONTRE AMICALE :

MATCH :.....
DATE :.....HEURE :.....
SALLE :.....

ORGANISATION D'UN TOURNOI :

DATE :.....HEURE :.....
TERRAIN OU SALLE :.....
EQUIPES INVITEES OU A PREVOIR (DIVISION) :.....

.....
(fournir un règlement du tournoi en annexe, ou par un courrier suivant);

DESIGNATION D'ARBITRE OFICIEL (indemnisé par l'organisateur) : OUI

DATE DE LA DEMANDE.....SIGNATURE DU RESPONSABLE :.....

1) LA DEMANDE DOIT SE FAIRE EN

2 EXEMPLAIRES (par courrier)
30 JOURS AVANT LA MANIFESTATION A

JEAN CLAUDE DEBATTY
RUE DU CANAL ,65 - 4100 SERAING

2) APRES LE TOURNOI, NE PAS OUBLIER D'ENVOYER PAR COURRIER OU MAIL LES RESULTATS DANS LES 5 JOURS.

3) BIFFER LA (LES) MENTION(S) INUTILE(S).

Si le club souhaite faire passer dans le B.O. une annonce ou un formulaire d'inscription, il doit envoyer au président de la Cellule

AUTORISATION	ACCORDE	REFUSE
DATE	SIGNATURE	

LISTE DE FORCE

Club : Matricule :

	NON DU JOUEUR	LICENCE	DATE DE NAISSANCE (si pas de licence)
Division :			
1
2
3
4
5
6
7
8
9

Division :			
1
2
3
4
5
6
7
8
9

*Ce formulaire est à renvoyer **AVANT** le **PREMIER MATCH OFFICIEL** à*

Monsieur Robert LAPIERRE
Rue J Rasquinet, 93 4610 Beyne Heusay
e-mail : robertlapierre@skynet.be

Pour les Jeunes à
Loppe Michel
Chemin des Halleux 106
4845 JALHAY Tél:/Fax 087/377635
michel.loppe@skynet.be

Merci de remplir ces formulaires **soit à la machine, soit en majuscule**. Attention, toute liste de force doit contenir un minimum **de 9 noms**. (Seniors et Cadet(te)s – de 6 noms (Minimes) – de 4 noms (Pupilles)
La problématique des listes de force est régie par le point 17 du règlement de la Compétition

DEMANDE D'ABONNEMENT AU BULLETIN OFFICIEL

AFIN D'EVITER DES RETARDS DANS L'ENVOI DU BULLETIN OFFICIEL POUR LA SAISON PROCHAINE 2010/2011, NOUS VOUS DEMANDONS DE REMPLIR LE FORMULAIRE CI-DESSOUS ET DE LE RENVOYER DANS LES PLUS BREFS DELAIS (1 exemplaire par abonnement)

RAPPEL

SEULS LES SECRETAIRES DE CLUBS, LES RESPONSABLES DES CLUBS LOISIRS ET LES ARBITRES RECOIVENT AUTOMATIQUEMENT LE B.O.

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : LOCALITE :

APPARTENANT AU CLUB : Lg

FONCTION EVENTUELLE AU CLUB :

Email :@.....

Tél : Fax :

SOUHAITE RECEVOIR LES BO DE LA SAISON 2010/2011 FACTURES AU PRIX DE 30 UT (soit 24 euros) A VERSER AU COMPTE **732-0074209-55** DE LIEGE VOLLEY-BALL. (1 FORMULAIRE PAR ABONNEMENT)

CE FORMULAIRE EST A RENVOYER A

**JOSE RUYFFELAERT,
avenue de la Closeraie 11/12
à 4000 ROCOURT**

LE PLUS TOT POSSIBLE.

A REMPLIR EN IMPRIMES MAJUSCULES.

PS : NOUS DEMANDONS AUX SECRETAIRES DE PREVENIR LEURS AFFILIES QUI SERAIENT EVENTUELLEMENT INTERESSES PAR UN ABONNEMENT.

FICHE TECHNIQUE

Nom du club : Matricule n° :

Secrétaire: Nom, prénom Tél.:

Adresse:

Il est demandé à chaque secrétaire de contacter ses entraîneurs pour vérifier l'exactitude des renseignements ainsi que d'obtenir l'accord pour l'utilisation de l'adresse e-mail. Ces renseignements devraient permettre la création d'une « newsletter » regroupant les informations pédagogiques.

Entraîneur : Nom, prénom :											
Adresse :											
Code postal :				Localité :							
Tél :				GSM :							
Adresse e-mail : @											
<small>(NB : si vous complétez la ligne ci-dessus, cela signifie que l'entraîneur accepte que cette adresse e-mail soit utilisée et publiée sur le site : volleyliege.be)</small>											
Professeur d'éducation physique :		OUI	NON	Niveau : Rég.		Lic.	Lic. Spécial.		(1)		
Détenteur d'un brevet ADEPS en volley-ball :		OUI	NON	Niveau : Init.		Aid-monit.	Monit.		(1)		
Equipe 1 : Div		Nat.	AIF	Prov	1	2	3	4	Messieurs	Dames	(1)
Pupilles		Minimes	Cadets	Scolaires	Juniors				Garçons	Filles	(1)

(1) Entourer la mention adéquate .

Entraîneur : Nom, prénom :											
Adresse :											
Code postal :				Localité :							
Tél :				GSM :							
Adresse e-mail : @											
<small>(NB : si vous complétez la ligne ci-dessus, cela signifie que l'entraîneur accepte que cette adresse e-mail soit utilisée et publiée sur le site : volleyliege.be)</small>											
Professeur d'éducation physique :		OUI	NON	Niveau : Rég.		Lic.	Lic. Spécial.		(1)		
Détenteur d'un brevet ADEPS en volley-ball :		OUI	NON	Niveau : Init.		Aid-monit.	Monit.		(1)		
Equipe 2 : Div		Nat.	AIF	Prov	1	2	3	4	Messieurs	Dames	(1)
Pupilles		Minimes	Cadets	Scolaires	Juniors				Garçons	Filles	(1)

(1) Entourer la mention adéquate .

Entraîneur : Nom, prénom :											
Adresse :											
Code postal :				Localité :							
Tél :				GSM :							
Adresse e-mail : @											
<small>(NB : si vous complétez la ligne ci-dessus, cela signifie que l'entraîneur accepte que cette adresse e-mail soit utilisée et publiée sur le site : volleyliege.be)</small>											
Professeur d'éducation physique :		OUI	NON	Niveau : Rég.		Lic.	Lic. Spécial.		(1)		
Détenteur d'un brevet ADEPS en volley-ball :		OUI	NON	Niveau : Init.		Aid-monit.	Monit.		(1)		
Equipe 3 : Div		Nat.	AIF-	Prov	1	2	3	4	Messieurs	Dames	(1)
Pupilles		Minimes	Cadets	Scolaires	Juniors				Garçons	Filles	(1)

(1) Entourer la mention adéquate .

Entraîneur : Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Tél : GSM :

Adresse e-mail : @

(NB : si vous complétez la ligne ci-dessus, cela signifie que l'entraîneur accepte que cette adresse e-mail soit utilisée et publiée sur le site : volleyliege.be)

Professeur d'éducation physique : OUI NON Niveau : Rég. Lic. Lic. Spécial. (1)

Détenteur d'un brevet ADEPS en volley-ball : OUI- NON Niveau : Init. Aid-monit. Monit. (1)

Equipe 4 : Div Nat. AIF Prov 1 2 3 4 Messieurs Dames (1)

Pupilles Minimes Cadets Scolaires Juniors Garçons Filles (1)

(1) Entourer la mention adéquate .

Entraîneur : Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Tél : GSM :

Adresse e-mail : @

(NB : si vous complétez la ligne ci-dessus, cela signifie que l'entraîneur accepte que cette adresse e-mail soit utilisée et publiée sur le site : volleyliege.be)

Professeur d'éducation physique : OUI NON Niveau : Rég. Lic. Lic. Spécial. (1)

Détenteur d'un brevet ADEPS en volley-ball : OUI en coursNON Niveau : Init. Aid-monit. Monit. (1)

Equipe 5 : Div Nat. AIF Prov 1 2 3 4 Messieurs Dames (1)

Pupilles Minimes Cadets Scolaires Juniors Garçons Filles (1)

(1) Entourer la mention adéquate .

Entraîneur : Nom, prénom :

Adresse :

Code postal : Localité :

Tél : GSM :

Adresse e-mail : @

(NB : si vous complétez la ligne ci-dessus, cela signifie que l'entraîneur accepte que cette adresse e-mail soit utilisée et publiée sur le site : volleyliege.be)

Professeur d'éducation physique : OUI NON Niveau : Rég. Lic. Lic. Spécial. (1)

Détenteur d'un brevet ADEPS en volley-ball : OUI NON Niveau : Init. Aid-monit. Monit. (1)

Equipe 6 : Div Nat. AIF Prov 1 2 3 4 Messieurs Dames (1)

Pupilles Minimes Cadets Scolaires Juniors Garçons Filles (1)

(1) Entourer la mention adéquate .

Signature du secrétaire : DANY BOURGUIGNON

Ce document, dûment complété, est à renvoyer avant **LE 15 SEPTEMBRE** à :

LAPIERRE Robert
Rue J. Rasquinet, 93 à 4610 BEYNE HEUSAY.
Ce document peut être également envoyé à l'adresse e-mail suivante avant **LE 15 SEPTEMBRE 2010**
robertlapierre@skynet.be

NB : LES COPIES SONT REQUISES POUR LES CLUBS AYANT PLUS DE 6 EQUIPES. Merci

Extrait de l'annexe 2 du Règlement Provincial.

Le club qui n'aura pas renvoyé la fiche technique dûment complétée dans le délai prescrit se verra appliquer une amende de 12 U.T. par équipe inscrite en championnat (jeunes compris). Le club qui aura renvoyé la fiche incomplète ou contenant des renseignements erronés se verra appliquer une amende de 8 U. T. par fiche technique.